



Règlement intérieur du dispositif « Bourse Jeunes Monsois »

(Version janvier 2025)

I/ La définition

La Bourse Jeunes Monsois « BJM » a été créée dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Public et Territoire » porté par la CAF du Nord. Elle finance des projets élaborés par des jeunes monsois de 11 à 17 ans.

La Bourse Jeune Monsois a pour double objectif de :

- Développer la prise d'initiatives des jeunes et leur capacité à faire
- Valoriser auprès des habitants les jeunesses du territoire

Pour les partenaires du territoire, elle est un outil concret d'animation et de coordination de la Convention Territoriale Globale portée par la CAF et la ville. C'est un outil d'implication des jeunes dans la dynamique de la Cité Educative. Ce dispositif participe au projet OPEN BADGE porté par le centre social Imagine, dont l'objectif est de valider et reconnaître des compétences acquises par des jeunes durant leur parcours scolaire comme extrascolaire.

La gestion administrative et financière de la Bourse Jeunes Monsois est assurée par le Centre social Imagine.

II/ Les objectifs

La Bourse Jeune Monsois encourage l'expression des habitants de 11 à 17 ans et le développement de leurs initiatives. Les projets financés ont pour objet de dynamiser leur parcours en permettant aux jeunes de trouver un cadre souple d'implication.

Ces objectifs sont de :

- Privilégier le lien social
- Favoriser les échanges entre les habitants, les différentes générations et cultures
- Développer des nouvelles compétences
- Valoriser les savoirs être et les savoirs faire des jeunes
- Promouvoir une image positive de la jeunesse

Les projets déposés dans le cadre de la BJM s'inscrivent dans les champs d'action définis par la CAF et répondent aux enjeux du territoire de la CTG. Pour le démarrage de l'action, 4 thématiques ont été retenues : citoyenneté et vie locale / humanitaire et solidarité/ culture / numérique .

III/Le fonctionnement de la Bourse Jeunes

Phase 1 : Tout groupe de jeunes , à partir de 3 personnes de famille différentes, peut présenter un projet pour la Bourse Jeunes Monsois. Un dossier doit être complété avec l'ensemble des pièces justificatives. Un dossier complet comportera :

- Nom, adresse et date de naissance des participants accompagné d'une autorisation parentale
- Description du déroulement du projet
- Devis
- Plan de financement
- Le mode de restitution

Il doit être accompagné par une des **structures relais** qui servira de support d'accompagnement pédagogique et relais financier: club de prévention Azimuts, Maison de quartier Caramel, Point Information Jeunesse, M Café, Centre social Imagine .

En cas d'initiative autonome d'un groupe de jeunes , le centre social Imagine assurera le rôle de structure relais.

La structure s'engage par son accompagnement à présenter un dossier conforme aux critères du jury. Une fois l'accompagnement effectué, la structure relais émet un avis quant au projet et aux porteurs.

Phase 2 : une fois complété, le dossier est à déposer au centre social Imagine qui assure la coordination et la diffusion au jury de la Bourse Jeunes. Il est à déposer / envoyer au plus tard une semaine avant la date de passage devant le jury.

Le groupe de jeunes présente son projet devant le jury en physique. Il s'agit d'un jury de « rencontre » qui permet d'échanger sur le sujet et entérine l'accord de financement et son montant.

En cas de désaccord, c'est l'avis de la CAF qui est prépondérante.

Phase 3 : une fois l'accord de financement validé, le centre social émet un acompte pour amorcer le projet auprès de la structure relais. Le solde sera versé sur présentation des pièces justificatives et après complétude d'un bilan.

Phase 4 : Valorisation

Durant l'année, le centre social conviera les porteurs de projet à un temps fort de présentation des actions menées qui sera ouvert aux habitants et aux partenaires.

Le temps fort permet de restituer les différentes actions de l'année soutenues notamment par la bourse jeunes. Il est un lieu de valorisation des jeunesses, du parcours accompli, des croisements des différents collectifs.

IV Le jury de la BJM

Le jury est composé de :

- 1 représentant de la CAF
- 1 représentant de la gouvernance de la Cité Éducative
- 1 parent
- 1 jeune monsois de moins de 18 ans
- 1 administrateur du centre social
- 2 représentants d'une structure / institution du territoire

Hormis le représentant de la CAF et de la Cité Educative, le principe du jury est qu'il soit « mouvant » afin de faire tourner les rôles.

Pour être valide, un jury doit être composé de 3 personnes a minima.

Aucun technicien ne siègera dans ce jury afin de ne pas être juge et partie.

Il est demandé aux membres de jury la posture suivante :

- Discrétion et réserve quant aux débats internes du jury
- Bienveillance et égalité de traitement face aux demandes
- Pédagogie pour conseiller et qualifier les actions présentées

ROLE DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES

	Jeunes	Structures relais	Centre social	Jury	CAF	Cité éducative
Promouvoir la Bourse jeunes auprès des jeunes et associations de la ville	x	x	x		x	x
Accompagner les jeunes, porteurs de projets		x	x			
Préparer, organiser, mettre en place et évaluer son projet	x					
Assurer la présidence du jury					x	
Organiser le jury (dates, diffusion des documents, compte rendu et composition de jury)			x			
Voter pour les projets et décider du montant de l'aide				x	x	x
Être garant du versement des avances et des soldes d'avance			x			
Assurer le suivi administratif et financier (rôle de garant)			x			
Vérifier le respect du contrat d'engagement républicain	x	x	x	x	x	X
Organiser le temps fort de restitution	X	x	x			
Evaluer l'action	x	x	x	x	x	X

VI/ Le financement des projets et leurs critères

a. Le financement des projets

Les projets présentés devant le jury peuvent être soutenus financièrement à hauteur **maximum de 1150 €**.

Le groupe de jeunes porteur doit impérativement participer à la réalisation du projet :

- soit financièrement via une participation ou l'organisation d'un autofinancement,
- soit en participant activement à la réalisation de l'action (temps consacré)
- soit en apportant / récoltant du matériel

Une fois le projet validé en jury, la subvention est attribuable directement à l'association relais qui aura accompagné le groupe de jeunes, sous la forme d'un premier acompte de 80% de la somme accordée. Le solde de 20 % est transmis après réception des factures et étude du bilan écrit.

A la réception de chacun des deux chèques, d'acompte comme de solde, le porteur de projet doit signer un reçu justifiant qu'il a bien retiré le montant correspondant. Pour justifier des dépenses d'un projet, le porteur doit impérativement joindre les devis à sa fiche projet et les factures à sa fiche bilan et celui-ci doit impérativement être réalisé dans les 6 mois suivant le jury.

b. Les critères d'éligibilité et de sélection des projets

Ci-dessous un tableau des critères BJM sur lequel le jury se base :

Grilles de critères – BJM de Mons en Baroeul	OUI	NON
1 - Est-ce que le projet est terminé ou en cours ?		
2 - Est-ce que le projet entre dans au moins un des objectifs du dispositif : <ul style="list-style-type: none">● Privilégier le lien social● Favoriser les échanges entre les habitants, les différentes générations et cultures● Développer des nouvelles compétences valorisables● Valoriser les savoirs être et les savoirs faire		
2 bis - Et dans une des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">● citoyenneté et vie locale● humanitaire et solidarité● culture● numérique		

3 - Est-ce que le projet concerne en majorité des jeunes Monsois de moins de 18 ans de familles différentes ?		
4 - Est-ce que le projet prévoit une participation du groupe de jeunes (financière, humaine ou matérielle) ?		
5 - Est-ce que le budget du projet sert à acheter du matériel d'investissement (micro-ondes, barbecue...) ?		
6 - Est-ce que le budget du projet sert à payer le salaire d'une structure relais ?		
7 - Est-ce que le projet respecte "les valeurs de la république et de la laïcité" ?		
8 – Les jeunes s'engagent-ils à participer au temps fort de valorisation des projets ?		
9- Le projet est-il réalisable dans les 6 mois après sa validation en jury?		
10 - Le projet présenté se déroule-t-il sur du temps scolaire ?		
11 – Les parents sont associés au projet ? (autorisation signée ou autre type d'implication)		
12- Le projet concerne-t-il un séjour de vacances ?		
13- Les jeunes impliqués dans le projet ont-ils déjà bénéficié d'une BJM sur l'année civile ?		
14- Le projet prend en compte la mixité dans son mode opératoire ? (soit de genre, soit âge, soit géographique, soit inter structures...)		